



ÉTATS-UNIS

Fiche-pays 2017-2018

Nombre de postes offerts	A titre indicatif, pour l'année 2016-2017, le nombre de postes était de : 36
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nationalité française • résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) • inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2016-2017 • ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger • âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2017 • ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2017.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FLE • Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation... <p>La réglementation américaine considère les fonctions d'assistant de langue comme un stage qui doit être directement lié à la formation suivie par le candidat et à la carrière à laquelle il se destine. Pour ces raisons, seront privilégiées les candidatures d'étudiants se destinant à une carrière dans l'enseignement/l'éducation. Si la formation du candidat n'est pas liée à ce domaine, il devra expliquer dans sa lettre de motivation, de quelle manière il utilisera ses compétences, son expérience et sa formation universitaire dans le cadre de ses fonctions en tant qu'assistant et dans sa future carrière.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Tout le pays</p> <p>Les affectations et contrats relèvent de la seule compétence des établissements américains, employeurs de l'assistant.</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>



ÉTATS-UNIS

Établissements	Écoles primaires et collèges-lycées à filières d'immersion francophone.
Durée du contrat	9 à 10 mois (mi-août 2017 – mai/juin 2018) Durée variable selon l'établissement.
Temps de travail et de congés	32 heures par semaine de présence au sein de l'établissement Une grande variété d'activités est proposée à l'assistant et un encadrement pédagogique est assuré par l'équipe professorale. Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération mensuelle	300 USD minimum soit environ 265€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change) L'assistant a le statut de stagiaire.
Aide à l'installation	Les assistants sont nourris et logés en famille d'accueil ; les frais de transport du lieu d'hébergement à l'établissement sont pris en charge par ce dernier. Les frais de voyage depuis la France sont à la charge de l'assistant.
Visa	Visa J-1 « intern » Frais de visa : 160 USD à la charge de l'assistant. Frais SEVIS : 180 USD à la charge de l'établissement et de l'organisme de sponsor. Il convient de prévoir également des frais liés à la traduction de documents (diplômes), selon les établissements d'accueil.
Couverture sociale	Une assurance médicale est prise en charge par les régimes locaux et couvre l'assistant du premier au dernier jour du contrat. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	L'assistant rejoint son poste directement, où il participera à une session d'information organisée par l'établissement d'affectation.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires : Ambassade des États-Unis en France : french.france.usembassy.gov Ambassade de France aux États-Unis : fr.ambafrance-us.org
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour d'assistant sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



ÉTATS-UNIS

Carte 2017-2018

Instructions : vous avez la possibilité de choisir **3 zones géographiques**.

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

South
South Central
West

Midwest
Mid-Atlantic
Northeast

